

Dans quel délai sera payée ma retraite de l'Etat ?

Le versement de votre traitement sera interrompu à compter du lendemain de votre dernier jour d'activité

Votre pension débute le premier jour du mois qui suit votre admission à la retraite et vous sera versée à la fin de ce mois. Vous avez donc intérêt à demander votre départ à la retraite à partir du premier jour du mois.

Si vous partez à la retraite pour invalidité ou atteinte de la limite d'âge, la pension débute le lendemain de votre radiation des cadres et peut vous être versée dès la fin du mois de votre départ à la retraite.

Exemples :

Si un fonctionnaire est admis à la retraite à partir du 10 avril, il est payé fin avril par son administration pour sa période de travail du 1er au 9 avril. Son droit à pension débute à partir du 1er mai et il perçoit sa première pension de retraite fin mai / début juin. Il n'a aucun revenu pour la période du 10 au 30 avril.

En revanche, si le fonctionnaire cesse son activité le 30 avril, il bénéficie de la totalité de son salaire d'avril puis de sa pension de retraite à partir du 1er mai.

Lorsque la mise à la retraite intervient par limite d'âge ou pour invalidité, la pension est due à partir du jour de la cessation de l'activité même si ce jour intervient en cours de mois.

Exemple

Le fonctionnaire admis à la retraite pour invalidité le 15 juin a droit à sa pension de retraite dès le 16 juin.

Pour plus d'informations

- [L'âge légal de départ](#)
- [Le paiement de la pension](#)